



Nouvelles fraîches de l'Intendance des impôts | Automne 2021

Sociétés de capitaux et coopératives Déclaration d'impôt 2021

Les comptes annuels, qui se composent **du bilan, du compte de résultats et de l'annexe, doivent être envoyés** avec la déclaration d'impôt.

Bon à savoir: vous pouvez déposer ces documents **en les téléversant sur TaxMe online.**

La **durée de l'exercice doit impérativement être indiquée, car c'est l'exercice qui détermine la période fiscale.**

Important

Veillez déposer la déclaration d'impôt à l'**adresse indiquée dessus** et non plus à la région compétente.

Procuration

Un formulaire est disponible sur www.taxme.ch. Il peut être **complété à l'écran**, mais il faut le signer et l'envoyer sur papier **avec la déclaration d'impôt ou la déclaration de validation TaxMe online.**

Remplir sa déclaration d'impôt en ligne, c'est simple, pratique et sûr

Vous trouverez des **précisions sur l'établissement** de la déclaration en ligne à la **page suivante.**



Prolongation de délai – en ligne aussi

Si le délai de dépôt est trop court, il est possible de le **prolonger en ligne**. Il faut indiquer le **numéro GCP** et le **code personnel** de la personne morale, ainsi que le **n° de cas** (voir lettre annonçant la déclaration d'impôt). Inutile de prolonger le délai de dépôt de la déclaration d'impôt d'une personne morale qui n'est pas domiciliée à titre principal dans le canton de Berne.

Délais de dépôt de la déclaration d'impôt d'une personne morale
www.taxme.ch

	Coût en ligne CHF	Coût par courrier CHF
Délai ordinaire de 7 mois à compter de la clôture des comptes Exemple: clôture des comptes en fin d'année: Délai de dépôt ordinaire = 31.7. de l'année civile suivante	-	-
Prolongation de 1½ mois Exemple: clôture des comptes en fin d'année: Délai: 7 mois + 1½ mois = 15.9. de l'année civile suivante	0.-	20.-
Prolongation de 3½ mois (au plus) Exemple: clôture des comptes en fin d'année: Délai: 7 mois + 3½ mois = 15.11. de l'année civile suivante	20.-	40.-

Aucune prolongation ne peut être accordée au-delà de cette date limite.

Pratique fiscale du canton de Berne

Vous trouverez dans TaxInfo d'innombrables renseignements sur la pratique fiscale bernoise, des informations sur les différents impôts et sur les procédures jusqu'aux questions de droit pénal en matière fiscale et au recouvrement de l'impôt. Pour être averti-e des mises à jour et des nouveaux articles sur la pratique fiscale publiés dans TaxInfo, abonnez-vous au flux RSS sur www.be.ch/taxinfo > Mises à jour.

Vous trouverez toute la législation fiscale fédérale et bernoise (lois et ordonnances d'application) sur www.taxme.ch.

TaxMe online personnes morales

Identifiants

Pour établir en ligne la déclaration d'impôt d'une personne morale, il faut d'abord taper le **numéro GCP** et le **code personnel**, ainsi que le **numéro de cas**. Ces **identifiants** figurent sur la lettre annonçant la déclaration d'impôt.







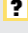
Remplir la déclaration d'impôt en ligne

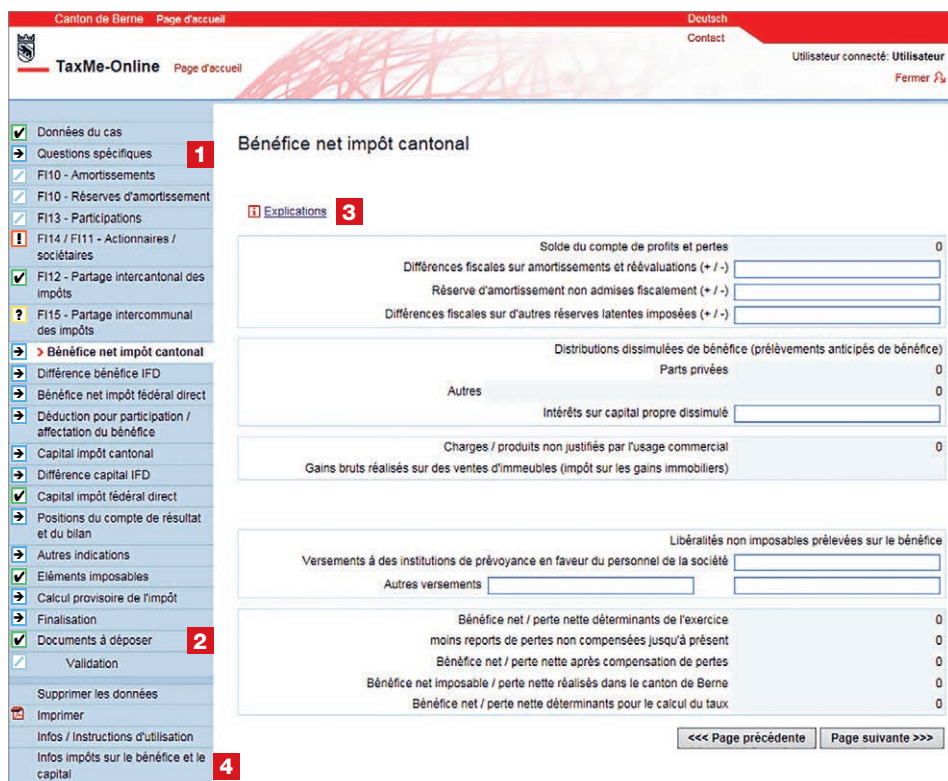
- La manière de démarrer «TaxMe online personnes morales» est expliquée sur www.taxme.ch;
- le programme pose **quelques questions 1** au début. Sur cette base, il active ensuite automatiquement les rubriques à compléter;
- la sécurité est garantie en permanence grâce au cryptage des données;
- **Dépôt électronique des comptes annuels**
Vous pouvez déposer les comptes annuels (bilan, compte de résultats, annexe légale) au format PDF en les **téléversant 2** sur TaxMe online;
- **envoyez la déclaration de validation sur papier par courrier postal**; ce n'est qu'à réception de ce document que la déclaration d'impôt est considérée comme déposée;
- la déclaration d'impôt sera enregistrée dans notre système et prête à être taxée dès que nous aurons scanné la déclaration de validation.

Saisir, ajouter, rectifier et effacer des données déclarées

- Les pages **entièrement complétées** et celles où **il manque des informations** sont signalées par des symboles.
- Possibilité de **fermer le programme** en cours de route et de le rouvrir plus tard sans perdre aucune donnée.
- Possibilité **permanente** de **rectifier** ou de **compléter** la déclaration d'impôt.
- Possibilité d'afficher à l'écran les **explications du guide** en cliquant sur le lien «**Explications**» **3**
- Possibilité d'ouvrir le **guide complet 4** à l'écran (à partir du navigateur de gauche).
- Report **automatique** dans la prochaine déclaration d'impôt des **renseignements revenant d'une année sur l'autre**.

Signification des symboles

-  Crayon: pour **modifier** vos données (compléter/corriger)
-  Corbeille: pour **effacer** vos données
-  Signale que vous n'avez **pas terminé** de remplir le formulaire.
-  Signale que vous avez **terminé** de remplir le formulaire.
-  Signale que le formulaire est **inactif** compte tenu de vos sélections.
-  Signale qu'il y a une **erreur** ou qu'il **manque une information** sur le formulaire et que celui-ci ne peut pas être finalisé.
-  Signale qu'il y a une **déclaration étrange** sur ce formulaire. Mais ce message est uniquement indicatif et ne vous empêche pas de finaliser votre déclaration d'impôt.



Canton de Berne Page d'accueil

Deutsch Contact

Utilisateur connecté: Utilisateur Fermer

TaxMe-Online Page d'accueil

Données du cas

Questions spécifiques **1**

F10 - Amortissements

F10 - Réserves d'amortissement

F13 - Participations

F14 / F111 - Actionnaires / sociétaires

F12 - Partage intercantonal des impôts

F15 - Partage intercommunal des impôts

Bénéfice net impôt cantonal

Différence bénéfice IFD

Bénéfice net impôt fédéral direct

Déduction pour participation / affectation du bénéfice

Capital impôt cantonal

Différence capital IFD

Capital impôt fédéral direct

Positions du compte de résultat et du bilan

Autres indications

Eléments imposables

Calcul provisoire de l'impôt

Finalisation

Documents à déposer **2**

Validation

Supprimer les données

Imprimer

Infos / Instructions d'utilisation

Infos impôts sur le bénéfice et le capital **4**

Bénéfice net impôt cantonal

Explications **3**

Solde du compte de profits et pertes 0

Différences fiscales sur amortissements et réévaluations (+ / -)

Réserve d'amortissement non admises fiscalement (+ / -)

Différences fiscales sur d'autres réserves latentes imposées (+ / -)

Distributions dissimulées de bénéfice (prélèvements anticipés de bénéfice)

Partis privées 0

Autres 0

Intérêts sur capital propre dissimulé

Charges / produits non justifiés par l'usage commercial 0

Gains bruts réalisés sur des ventes d'immeubles (impôt sur les gains immobiliers)

Libéralités non imposables prélevées sur le bénéfice

Versements à des institutions de prévoyance en faveur du personnel de la société

Autres versements

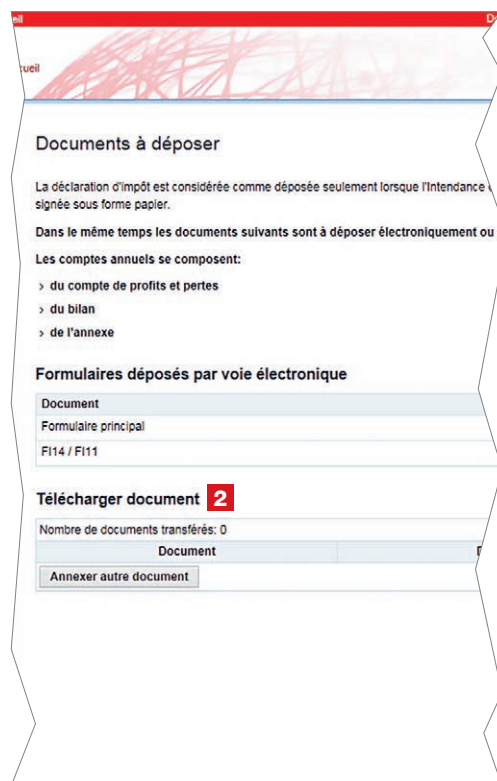
Bénéfice net / perte nette déterminants de l'exercice moins reports de pertes non compensées jusqu'à présent 0

Bénéfice net / perte nette après compensation de pertes 0

Bénéfice net imposable / perte nette réalisés dans le canton de Berne 0

Bénéfice net / perte nette déterminants pour le calcul du taux 0

<<< Page précédente Page suivante >>>



Documents à déposer

La déclaration d'impôt est considérée comme déposée seulement lorsque l'Intendance a signé sous forme papier.

Dans le même temps les documents suivants sont à déposer électroniquement ou sur papier:

Les comptes annuels se composent:

- > du compte de profits et pertes
- > du bilan
- > de l'annexe

Formulaires déposés par voie électronique

Document

Formulaire principal

F14 / F111

Télécharger document **2**

Nombre de documents transférés: 0

Document

Annexer autre document

Impressum

Intendance des impôts du canton de Berne
Brünnenstrasse 66, case postale
3001 Berne

www.taxme.ch